Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Motion Fritz Glauser / Christian Ducotterd 2015-GC-92
Construction d'une halle polyvalente agricole sur le site de l'Institut agricole de Grangeneuve

I. Résumé de la motion

Par motion déposée et développée le 15 juillet 2015, les députés Glauser et Ducotterd demandent au Conseil d'Etat d'ajouter aux projets d'investissements à l'IAG une halle polyvalente :

Au projet de ferme-école et au financement initial demandé par la motion Page/Grandgirard 2014-GC-79 sont venus se greffer une halle de technologie alimentaire et un centre d'excellence pour les produits du terroir. Dans la planification de la réalisation de ces trois projets, logiquement liés et indiscutables, un élément important est cependant encore manquant: la construction d'une halle agricole polyvalente permettant l'organisation et la tenue de manifestations en relation avec l'enseignement pluridisciplinaire donné sur le site de l'IAG et le secteur agro-alimentaire. Ce bâtiment est un point essentiel et nécessaire à l'enseignement de la formation professionnelle donnée sur le site de l'IAG. Cet espace permettrait l'organisation dans des conditions optimales de cours de formation pratiques et continus, de cours interentreprises, d'expositions de gros et menu bétail, de marchés de bétail et de manifestations diverses tout public. Ces événements permettraient d'attirer un public non agricole sur le site de l'IAG et contribueraient sans aucun doute à la notoriété et à l'importance du site de Grangeneuve en tant que centre de formation et de promotion de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat décide de donner suite directe à la motion, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi il vous propose d'accepter la motion et de prendre connaissance du décret et du message annexé qui présentent la conclusion suivante :

Avec la construction de la nouvelle ferme, l'ancien rural offre l'opportunité d'être aménagé en halle agricole polyvalente et répond à cette motion. Cette dernière demande la mise à disposition de locaux pour organiser les cours inter-entreprises (CIE) lorsqu'il fait mauvais temps, ou lors de manifestations, par exemple expositions et présentations de différents animaux ou marchés locaux, comme par exemple le marché surveillé qui est aujourd'hui situé à Fribourg. En réutilisant cet endroit central, l'Institut disposera de nouveaux locaux qui offriront également d'autres opportunités, comme celles de l'accueil de classes pour découvrir l'agriculture et les produits fribourgeois.

La réaffectation des bâtiments sera réalisée dès la fin de la construction de la nouvelle ferme, afin de renforcer l'attractivité du site et répondre aux besoins (cours CIE, expositions régionales

d'animaux, exercices avec élèves, expositions et manifestations diverses internes ou externes à Grangeneuve).

De manière générale, cette halle polyvalente sera utilisée pour les besoins des formations dispensées sur le site de l'IAG. Pour toutes les autres manifestations qui s'y tiendront, la halle polyvalente sera considérée comme un centre de profit, permettant ainsi de couvrir ses charges d'exploitation et de garantir son évolution aux besoins des utilisateurs.

14 décembre 2015

Annexes
—
Message et projet de décret 2015-DIAF-45